

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 20 juin 2014

**PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 13

DÉCISION N° 4135//DEF/EMA/ESMG/ORG
portant création du commandement militaire de l'Îlot Balard.

Du 16 avril 2014

DÉCISION N° 4135//DEF/EMA/ESMG/ORG portant création du commandement militaire de l'Îlot Balard.

Du 16 avril 2014

NOR D E F E 1 4 5 0 9 3 3 S

Références :

Code de la défense, notamment ses articles L. 1332-1. et suivants.

Code de la défense, notamment ses articles R. 1332-1. et suivants.

Décret n° 2004-1102 du 15 octobre 2004 (JO du 20 octobre 2004, p. 17748 ; BOC, 2004, p. 6132 ; BOEM 105.2.2.1.2, 122.1.1, 143.1.1, 150.1.2, 405.2.4) ;

Arrêté du 29 novembre 2010 (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6 ; signalé au BOC 2/2011 ; BOEM 110.3.1.5).

Arrêté du 3 septembre 2012 (JO n° 215 du 15 septembre 2012, texte n° 21 ; signalé au BOC 52/2012 ; BOEM 110.3.1.1) modifié.

Arrêté du 17 décembre 2013 (JO n° 25 du 30 janvier 2014, texte n° 30 ; signalé au BOC 23/2014 ; BOEM 110.4.2.8, 679.2.1).

Instruction n° 21340/DEF/CAB du 4 juin 1996 (BOC, p. 2586 ; BOEM 105.1.2.2.1, 110.6.1, 112.2.3, 113.7.3, 114.2.1, 650.2) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.6.2

Référence de publication : BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 13.

Le commandement militaire de l'Îlot Balard (COMILI Balard) est créé en tant qu'organisme interarmées (OIA), à compter du 1^{er} septembre 2014.

1. MISSIONS.

Le COMILI Balard est chargé, sur le site de Balard :

- d'organiser la protection, dans le cadre des articles du code de la défense cités en référence et selon les directives de l'opérateur d'importance vitale compétent ;
- de concourir à la mise en œuvre des moyens de sécurité incendie ;
- d'assurer le service de garnison ;
- d'instruire et de préparer, selon les directives des autorités d'emploi et des directions gestionnaires concernées, les actes de chancellerie et d'administration relatifs au personnel militaire des armées affecté dans les formations et organismes présents sur le site.

2. SUBORDINATION.

Relevant du chef d'état-major des armées (CEMA), le COMILI Balard est placé sous l'autorité de l'officier général adjoint au major général des armées (OAMGA).

3. ORGANISATION.

Le COMILI Balard est commandé par un officier supérieur qui reçoit l'appellation de « commandant militaire de l'Îlot Balard ».

Le COMILI Balard se compose des quatre pôles suivants :

- le pôle « commandement » ;
- le pôle « sécurité » ;
- le pôle « chancellerie - administration » ;
- le pôle « service de garnison ».

Une instruction du CEMA précise l'organisation et les modalités de fonctionnement du COMILI Balard.

Les effectifs de l'échelon précurseur du COMILI Balard à la date de sa création sont détaillés dans le tableau figurant dans l'annexe à la présente décision.

4. AUTOMATISATION.

- a. Clair libellé de la formation : COMMANDEMENT MILITAIRE DE L'ÎLOT BALARD.
- b. Implantation géographique : Paris (site de Balard).
- c. Code d'identification du référentiel en organisation : 08AD.

5. DISPOSITIONS FINALES.

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
officier chargé de la transformation et du pilotage des armées,*

Xavier DE WOILLEMONT.

ANNEXE.
**TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ÉCHELON PRÉCURSEUR DU COMMANDEMENT
MILITAIRE DE L'ÎLOT BALARD À LA DATE DE SA CRÉATION.**

COMMANDEMENT MILITAIRE DE L'ÎLOT BALARD.													
PERSONNEL MILITAIRE.													
NIVEAU FONCTIONNEL.	OFFICIERS.						SOUS-OFFICIERS.			MILITAIRES DU RANG.			TOTAL.
	6b	6a	5c	5b	5a	4	3b	3a	2	1c	1b	1a	
TERRE.				2		2	5	5	3				17
MER.							2	1	1	1			5
AIR.				1			2	4					7
SERVICE DE SANTÉ.													
SERVICE DU COMMISSARIAT.													
TOTAL.				3		2	9	10	4	1			29
PERSONNEL CIVIL.													
CATÉGORIE.	I.						II.			III.			TOTAL.
NIVEAU FONCTIONNEL.								B					
EFFECTIF.								1					1